

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 8 juin 2018

L' an 2018 et le 8 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron-Marlotte légalement convoqué le 4 juin 2018 , s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUBERT, Maire , en session ordinaire.

Présents : M. JOUBERT Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAMUS Marie-Hélène, CREACH Josette, DUWEZ Nathalie, FRANJOU-HERVILLARD Dorianne, JAN-AILLERET Edith, PAYAN Chantal, PORTELETTE Béatrice, SOLER Joëlle, MM : BASSOULET Frédéric, BOUILLETTE Lionel, DE FARIA CASTRO Custodio, GILLES François, QUENU Nicolas, TORRES Alain, VALENTE Victor

Excusés ayant donné procuration :

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, MOURICHON Véronique à M. VALENTE Victor, M. DEMIÈRE Serge à Mme CREACH Josette, M. GIRAUDET Bernard à Mme Dorianne FRANJOU-HERVILLARD

Absents : Mme ROUBAÏ DELILLE Anne-Isabelle, M. MIROUX Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUWEZ Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents : 20

Date de la convocation : 04/06/2018

Date d'affichage : 04/06/2018

SOMMAIRE

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 mars 2017.
2. Décision modificative budgétaire n°1
3. Subventions municipales aux associations
4. Mise à jour des tarifs liés au service péri- et extra-scolaire
5. Mise à jour des tarifs de location de salles
6. Mise à jour des tarifs municipaux pour photocopies
7. Tarifs des locations de tentes et prêt de matériels aux administrés
8. Redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2018 pour la téléphonie
9. Redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2018 pour le transport de gaz naturel
10. Redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2018 pour GRDF
11. Convention de mise à disposition de personnel municipal à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
12. Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
13. Autorisation à signer la convention défense incendie avec la société SAUR
14. Autorisation à signer la convention de paiement en ligne des recettes locales avec la trésorerie
15. Mise en destruction d'un véhicule communal
16. Mise à jour des règlements intérieurs de la salle des fêtes et de l'espace Renoir
17. Lecture approbation du rapport annuel d'activité 2016 de la SEM du Pays de Fontainebleau
18. Motion en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau
19. Remerciements
20. Informations du Maire et des commissions
21. Questions diverses

Monsieur le maire informe l'assemblée **des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

- Droit de préemption urbain

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 14

- Décision du Maire

001 : Signature d'un marché groupé pour l'achat du gaz avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

1 – COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 7 MARS 2018

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 (DEL 19/2018)

Le Maire, **Expose** à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer des inscriptions supplémentaires pour les raisons suivantes :

- A l'occasion de l'achat du Logiciel Petite Enfance : "Portail citoyen" permettant aux parents de gérer les inscriptions aux activités périscolaires, études dirigées, restauration scolaire et ALSH, directement en ligne et de l'achat d'un tableau numérique pour l'école élémentaire,
- Pour l'achat d'un marteau piqueur et d'un désherbeur thermique pour les Services Techniques,
- Pour le transport de l'œuvre d'Armand Point, par un transporteur spécialisé pour sa mise en restauration,

Et **propose** d'effectuer les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPÉRATION RÉELLE			
TOTAL		TOTAL	
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
OPÉRATION RÉELLE			
2051 – Concession & droits similaires	2 458,00 €		
21578 – Autre matériel & outillage	1 640,00 €		
2161 – Collections & œuvres d’art	1 234,00 €		
2183 – Matériel de bureau & informatique	4 516,00 €		
2315 – Installations Techniques en cours	-9 848,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	

Vote : Adopté à l'unanimité

3 - SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS (DEL 20/2018)

Le Maire explique que lors du dernier Conseil Municipal, au moment du vote du budget, le montant des subventions aux associations a été voté. Lors de l'établissement de la délibération (06_2018) le montant prévu aux coopératives scolaires a été délibéré mais n'a pas été intégré à la délibération. Il convient donc de délibérer de nouveaux en intégrant les montants. Aucun chiffre n'a été changé.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer de nouveau sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2018. Les propositions, annexées à la note de synthèse se chiffrent à :

Art 6574 : subventions de fonctionnement aux associations : 20 150 € (voté le 7/03/2018)

1 500 € coopérative scolaire maternelle

3 221.65€ coopérative scolaire

élémentaire

Vote : Adopté à l'unanimité

4 - MISE A JOUR DES TARIFS LIES AU SERVICE PERI- ET EXTRA-SCOLAIRE ET AJUSTEMENT DE FONCTIONNEMENT (DEL 21/2018)

Péri scolaire :

La Caisse d'Allocations Familiales ne pourra continuer à verser une subvention à la commune sous condition que soit mise en place une tarification au quotient familial le périscolaire du matin et du soir. Aujourd'hui, la tarification est forfaitaire et fixée de 2€ (chaque période périscolaire). Sachant que la volonté de la municipalité est de ne pas augmenter les tarifs, il est proposé que les quotients familiaux restent au même tarif et que les quotients inférieurs se voient appliquer un coût moins élevé, soit :

Quotients Familiaux	Tarif €
+ de 1801	2.00
1401 à 1800	1,90
1001 à 1400	1,80
501 à 1000	1,70
- de 500	1,60

Vote : Adopté à l'unanimité

ALSH

La commission scolaire propose que soit appliqué un tarif spécifique pour les grands-parents habitant la commune et souhaitant utiliser l'ALSH pour leurs petits-enfants. Le tarif proposé se décompose comme suit :

Journée complète avec repas (<i>mercredis et vacances</i>)	27 €	11 € + 5 € (repas)
½ journée avec repas (<i>mercredis uniquement</i>)	16 €	
½ journée sans repas (<i>mercredis uniquement</i>)	11 €	

Il est précisé que les enfants inscrits par leurs grands-parents et "hors commune" ne sont pas considérés comme prioritaires et en cas de manque de place, les enfants domiciliés à Bourron-Marlotte seront prioritaires.

Vote : Adopté à l'unanimité

ALSH MERCREDIS

A ce jour, pour l'ALSH du mercredi, les parents avaient possibilité d'inscrire leurs enfants le mercredi soit :

- La journée complète,
- Le matin sans repas (départ 11h30)
- Le matin avec repas (départ 13h30)
- L'après-midi avec repas (arrivée 11h30)
- L'après-midi sans repas (arrivée 13h30)

Compte tenu de la complexité de gestion (tant sur le terrain qu'au niveau de la facturation) et surtout du nombre de famille utilisant la matinée avec repas (1 seule famille de façon ponctuelle et extérieure à la commune), il est proposé de réduire l'offre à :

- La journée complète,
- Le matin avec repas (départ 13h30)
- L'après-midi sans repas (arrivée 13h30)

Cette décision correspond à un vrai besoin des familles et une facilité de gestion pour les équipes d'animation.

Vote : Adopté à l'unanimité

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

Devant les risques encourus lors d'intolérance ou allergie alimentaire, et l'incapacité à garantir l'éviction des produits alimentaires allergènes, il a été pris la décision (en accord avec API – fournisseur des repas) de ne plus fournir de repas aux enfants porteurs d'un PAI dans lequel le médecin demande l'éviction d'un aliment (ex lait, gluten...). Les parents devront se conforter au règlement en vigueur (fournir le repas dans une glacière et les couverts) et se verront facturer du montant du repas moins 2 € (délibération 39_2017).

Par ailleurs, le Maire précise que les tarifs périscolaires, restauration et ALSH n'augmenteront pas pour l'année scolaire 2018/2019.

Vote : Adopté à l'unanimité

5 - MISE A JOUR DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES (DEL 22/2018)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de modification de tarifications des locations de salles, permettant ainsi la location en semaine :

SALLE DES FETES						
	Particulier (activité non professionnelle et non lucrative)	Particulier hors BM	Entreprise BM	Entreprises ext	Associations BM	Partis politiques
1/2 journée	100	150	150	200		200
Soirée	100	150	150	200	100	200
Journée	200	250	250	300	100	300
Semaine (5 jours)	800	1000	1000	1200	400	1200
Caution/ local	1000					
Caution / ménage	150					

SALLE JEAN RENOIR						
	Particulier (activité non professionnelle et non lucrative)	Particulier hors BM	Entreprise BM	Entreprises ext	Associations BM	Partis politiques
1/2 journée	100	200	200	250		250
Soirée	100	200	200	250	100	250
Journée	200	300	300	350	100	350
Semaine (5 jours)	800	1200	1200	1400	400	1400
Caution/ local	1000					
Caution / ménage	150					

Les partis politiques auront un accès gratuit à une salle en période d'élection à raison d'une gratuité par tour de scrutin.

Définition des plages horaires

1/2 journée: 8h-13h et 13h-18h

Soirée: 18h-22h (accès dès 17h si disponible)

Journée: 8h-18h

Vote : Adopté à l'unanimité

Proposition d'une caution supplémentaire pour la location des salles le week-end :

Salle des fêtes			
Habitants de BM	400	Forfait week-end	Caution 1000 (pour locaux)
Hors commune	600		Caution 150 (pour ménage)
Salle Jean Renoir			
Habitants de BM	600	Forfait week-end	Caution 1000 (pour locaux)
Hors commune	900		Caution 150 (pour ménage)

Le règlement intérieur des locations de salles est rédigé de telle sorte que lorsqu'un usager ne rend pas la salle dans un état conforme de propreté, il n'est pas possible de retenir les frais de remise en état sur la caution. Aussi il est proposé de demander une caution pour les locaux (dégradations) et une pour le nettoyage. Celles-ci sont restituées après état des lieux

Vote : Adopté à l'unanimité

6 - MISE A JOUR DES TARIFS MUNICIPAUX POUR PHOTOCOPIES (DEL 23/2018)

Lors du Conseil Municipal du 13 janvier 2017, l'assemblée avait voté une nouvelle tarification pour les photocopies effectuées pour le compte de particuliers ou d'associations. Monsieur le Maire précise que cette délibération est incomplète et qu'il s'agit de voter un tarif concernant les copies d'actes administratifs. L'article 35 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 prévoit que l'administration peut exiger le paiement de frais correspondant au coût de reproduction, incluant le coût du support et le coût d'amortissement et de fonctionnement du matériel utilisé, plafonné par l'arrêté du 1er octobre 2001 à 0.18 € par photocopie de format A4, en impression noir et blanc. Il s'agit donc d'appliquer ce tarif.

Vote : Adopté à l'unanimité

7 - PRET DE MATERIELS AUX ADMINISTRES (DEL 24/2018)

La commune est souvent sollicitée pour du prêt de matériel par les particuliers ou les entreprises. Il est proposé de délibérer afin de cadrer ces prêts, sachant que ce sont les services techniques qui gèrent la préparation du matériel.

Pour les prêts de tables et bancs, les demandeurs devront convenir d'un rendez-vous et venir retirer le matériel aux services techniques.

Pour ce qui concerne les tentes, et compte tenu de la fragilité et de la difficulté de montage nécessitant la mobilisation du personnel, la municipalité n'est pas en mesure de proposer une location aux habitants.

Vote : Adopté à l'unanimité

8 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2018 POUR LA TELEPHONIE (DEL 25/2018)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société Orange utilise le domaine public de la commune pour le patrimoine de télécommunication. Le décompte se détaille comme tel :

- Artère aérienne : 5.57 kms x 40 € = 222.80 €
- Artère en sous-sol : 56.741 kms x 30 € = 1 702.23 €
- Emprise au sous-sol (armoire) : 0.5 m²x 20 € = 10 €

Total 1935.03 x 1.30942 (coefficient d'actualisation année 2018) = **2 533.77 €**.

Vote : Adopté à l'unanimité

9 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2018 POUR LE TRANSPORT DE GAZ NATUREL (DEL 26/2018)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société GRT gaz utilise le domaine public de la commune au titre du transport de gaz naturel à haute pression.

La longueur de canalisation est de 84 mètres linéaires. Selon le mode de calcul institué, la redevance pour l'année 2018 s'élève à **123.52 €**

Vote : Adopté à l'unanimité

10 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2018 POUR GRDF" (DEL 27/2018)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la redevance d'occupation du domaine public (RODP) est une taxe annuelle versée par un concessionnaire aux collectivités territoriales pour la mise à disposition d'une partie du domaine public.

Elle comprend une redevance au titre de l'occupation provisoire du domaine public (chantiers de travaux) et une redevance au titre de l'occupation pour les ouvrages des réseaux de distribution.

Pour GRDF, la redevance est fixée proportionnellement à la longueur des canalisations situées sous les voies communales. Pour l'année 2018 :

- La redevance d'occupation provisoire du domaine public s'élève à :
 $(75 \text{ mètres} \times 0.35) \times 1.03 = 27.04 \text{ €}$
- La redevance d'occupation du domaine public s'élève à :
 $[(0.035 \times 12\,573 \text{ ml}) + 100] \times 1.20 = 648.07 \text{ €}$

La redevance 2018 pour GRDF s'élève donc à **675.10 €**

Vote : Adopté à l'unanimité

11 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU (DEL 28/2018)

En mai 2017, une convention de mise à disposition de certains agents de la commune avait été passée avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF). Cette convention prévoit la mise à disposition du personnel technique (entretien autour des tennis) et de l'urbanisme et doit être renouvelée chaque année. A ce titre, la CAPF nous reverse une partie des salaires des agents concernés. Le Comité Technique Paritaire du centre de gestion de Seine-et-Marne a donné un avis favorable lors de sa commission du 3 avril 2018.

Vote : Adopté à l'unanimité

12 – DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) (DEL 29/2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été établi, afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. Il expose alors que ce DICRIM doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal. (annexe 2)

Vote : Adopté à l'unanimité

13 – AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DEFENSE INCENDIE AVEC LA SOCIETE SAUR (DEL 30/2018)

Le Maire informe l'Assemblée que le contrôle et la vérification des appareils de défense incendie ne peut plus désormais être effectué par le SDIS. Il convient donc de confier cette vérification annuelle obligatoire à une société habilitée. Il a été décidé de confier cette tâche à la SAUR (annexe 3).

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Madame Franjou-Hervillard demande si d'autres sociétés ont été consultées. Monsieur le Maire explique que comme la SAUR gère nos réseaux eau et assainissement, il va de soi qu'ils prennent en charge le réseau incendie et le prix de la prestation a été négocié.

Vote : Adopté à l'unanimité

14 – Autorisation à signer la convention de paiement en ligne des recettes locales avec la trésorerie (DEL 31/2018)

Monsieur le Maire indique qu'avec la mise en place du portail citoyen, permettant aux parents utilisateurs des services périscolaire, il sera possible de régler les factures en ligne (système TIPI). Pour mettre en place le paiement en ligne, il s'agit de signer une convention avec la trésorerie (annexe 4).

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote : Adopté à l'unanimité

15 - MISE EN DESTRUCTION D'UN VEHICULE COMMUNAL (DEL 32/2018)

La commune possède un Renault KANGOO immatriculé BF092ND de 2002 avec un kilométrage supérieur à 145 000 km dont le moteur a cédé

Ces réparations dépassent largement la valeur du véhicule et il est proposé de le mettre en destruction.

Vote : Adopté à l'unanimité

16 - MISE A JOUR DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA SALLE DES FETES ET DE L'ESPACE RENOIR (DEL 33/2018)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de modification du règlement et de la convention d'utilisation de l'Espace Renoir. Considérant qu'une caution spécifique à l'état de propreté des locaux est mise en place, il est proposé de modifier l'article 8 comme suit : « **Si à l'issue de l'état des lieux, il est constaté des dégradations, un manque de propreté évident du local, nécessitant l'intervention du personnel municipal ou d'une entreprise de nettoyage, le dépôt de garantie dit de "ménage" fixé par délibération du conseil municipal sera alors porté à l'encaissement** ».

Vote : Adopté à l'unanimité

17 – LECTURE APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2016 DE LA SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU (DEL 34/2018)

Le Maire informe l'Assemblée que la SEM du Pays de Fontainebleau a transmis son rapport d'activité 2016 et il convient d'en prendre acte.

Vote : Adopté à l'unanimité

18 – VOEU EN FAVEUR DU MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE FONTAINEBLEAU (DEL 35/2018)

Compte tenu de la loi de « programmation pour la justice » et l'annonce des dispositions du ministère de la justice visant à retirer certaines activités des Tribunaux de Grande Instance entraînant de possibles fermetures, le TGI de Fontainebleau, reconnu pour sa performance, est un maillon essentiel du service public de la justice de proximité.

Monsieur le Maire appelle son assemblée à affirmer son attachement au maintien d'un Tribunal de Grande Instance de plein exercice à Fontainebleau et à exprimer un vœu de soutien à la motion votée en ce sens le 9 avril 2018 par la ville de Fontainebleau.

Vote : Adopté à l'unanimité

19 – REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les associations de Bourron-Marlotte remercient la municipalité pour l'attribution des subventions allouées pour 2018. Il s'agit de :

- La FNACA
- Les Amis de l'Orgue de Bourron-Marlotte
- Mes Amis de Bourron-Marlotte
- Les Amis du Château de Bourron-Marlotte
- Le Club de l'Amitié

20 - INFORMATIONS DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- Une communauté évangéliste des gens du voyage s'est installée sur la commune le dimanche 3 juin, sur un terrain privé. Une convention tripartite a été signée entre la municipalité, le Rocheton (association qui sur mandat de la Préfecture et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, assure un rôle de médiateur auprès des gens du voyage pour le Sud 77) et la communauté. Cette convention vise à fixer les modalités d'accueil du groupe. Il a été convenu que les gens du voyage participeraient financièrement aux frais liés à la consommation d'eau et d'électricité, la mise en place d'une benne pour l'évacuation des déchets (prise en charge par le Rocheton et la communauté), la parfaite remise en état de propreté du terrain et le départ fixé au plus tard au 19 juin 2018.
- L'ensemble de la commune a subi une coupure d'internet et de téléphone à compter du mercredi 6 juin 2018 qui a duré deux jours et qui est due à du vandalisme sur les "chambres Télécom" ou des câbles ont été sectionnés. La société Orange a tout mis en œuvre pour réparer et la situation est revenue à la normale.
- La poste de Bourron-Marlotte est actuellement fermée pour travaux (durée prévisionnelle de 15 jours) afin d'améliorer l'accueil du public. Pendant les travaux c'est la poste de Grez-sur-Loing qui assure le service aux jours et heures habituels. A noter qu'il n'y aura pas de fermeture de la poste de Bourron-Marlotte pendant les congés d'été.

SPORT ET ASSOCIATIONS :

Monsieur Victor VALENTE informe l'assemblée que :

- Les travaux du Skate parc vont débuter. Les nouveaux modules ont été commandés et sont actuellement en fabrication. Le re-surfage de la rampe existante débute samedi 9 juin. Le choix des modules a été fait en accord avec les usagers.
- La communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau organise une opération sportive à destination des jeunes qui s'appelle "Boost T vacances". En partenariat avec les communautés de communes, les comités sportifs, les associations culturelles et scientifiques, des éducateurs sportifs, spécialisés dans différentes disciplines, ainsi que des éducateurs culturels et de la jeunesse, elle a pour but d'amener dans les territoires les plus ruraux de la Seine-et-Marne le

sport, l'éducation, et la culture dans les territoires les plus ruraux de la Seine-et-Marne. Bourron-Marlotte a été choisie pour la journée de clôture sur la place des fêtes, où seront accueillis les jeunes de l'agglomération pour des animations durant toute la journée.

- La fête du village aura lieu samedi 16 juin

SCOLAIRE ET ENFANCE :

Madame Nathalie DUWEZ informe l'assemblée des évènements liés au scolaire :

- Le Conseil Communautaire a voté une participation de 72 € pour chaque lycéen scolarisé qui aura pris une carte imaginaire au tarif de 358 €. Les collégiens bénéficient d'une aide du département. **Les jeunes doivent venir en mairie pour faire enregistrer leur dossier après l'avoir fait validé par leur établissement scolaire.**
- Les enfants de l'école ont participé à la brocante qui a eu lieu le 27 mai dernier, Madame DUWEZ en profite pour remercier le FCIL et Festiv Bourron, qui n'ont pas fait payer les emplacements aux enfants, ce qui a permis d'améliorer leur recette.
- La Kermesse des écoles aura lieu le 16 juin 2018. Elle est organisée par l'association "Les Petits Cartables" qui reverse une subvention conséquente aux établissements scolaires.
- La municipalité offre un sac de sport à chaque enfant qui quitte la grande section, et un dictionnaire aux CM2 qui partent au collège.
- Madame CAMUS ajoute que l'association des "Petits Cartables" a réalisé et vendu un livre de cuisine qui est vraiment très bien et Monsieur VALENTE souligne le dynamisme de cette association.
- La boum des CM2 aura lieu vendredi 15 juin.

TOURISME ET PATRIMOINE :

Madame CAMUS informe l'assemblée des actions menées pour la promotion touristique :

- Un dépliant touristique a été édité en français qui a vocation à être distribué dans les offices de tourisme des environs, hôtels, hébergements (...) pour faire encore mieux connaître notre commune. Une version anglaise est en cours d'impression.
- Fontainebleau Tourisme a tourné un film visant à promouvoir les Villages de Caractère : Samois, Barbizon et Bourron-Marlotte. Il a été mis en ligne sur Facebook le 8 juin et rencontre déjà un franc succès.
- L'ONF propose le 28 juin prochain une visite du Chaos Rocheux, les travaux sont terminés.

- Le restaurant “le Martingo” a changé de propriétaire.
- Le propriétaire du restaurant “La Marlotte” a également changé.

Monsieur BASSOULET informe les membres que le travail de collaboration avec Larchant, Samois-sur-Seine, Grez-sur-Loing et Barbizon se poursuit, afin de finaliser un document touristique qui va venir renforcer la promotion des Villages de Caractère. Le support de diffusion n'est pas encore défini mais l'idée reste de constituer un panel de villages situés à proximité de Fontainebleau et Nemours afin de donner une cohérence à ce territoire qui n'a pas aujourd'hui de logique de promotion et de développer des alternatives touristiques aux visites faites à Fontainebleau et Nemours, afin de que les touristes prolongent leur séjour.

Monsieur le Maire complète l'information en précisant que la Mairie-Musée va accueillir courant juillet, une dizaine de groupes de touristes cyclistes étrangers qui sillonnent la région

CULTURE ET PATRIMOINE :

Monsieur QUENU remercie les services techniques de la commune pour l'organisation de l'exposition Céramica qui a eu lieu les 26 et 27 mai.

Le 17 juin 2018 à 16h il y aura un concert organisé par Pro Quartet à l'église de Bourron-Marlotte.

Ensuite, suivront l'Académie d'Orgue et l'exposition sur le Centenaire de la guerre 14-18, pour laquelle la commune a obtenu une aide du Département de 600 € dans le cadre de la Mission du Centenaire.

CCAS :

Madame PAYAN fait le point sur la dernière commission au cours de laquelle il a été décidé :

- Une augmentation de 5€ du montant des bourses scolaires versées tous les trois mois avec la décision de procéder au premier versement plus tôt dans l'année (fin septembre).
- La désignation du fournisseur des colis de fin d'année offerts aux seniors pour 2018. Il y avait trois propositions.
- L'acceptation de financer des travaux d'aménagement pour une salle de bain, dans le cadre de la donation Monier pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

COMMUNICATION :

Madame PAYAN informe l'assemblée que le prochain bulletin d'information BM Actualités devrait paraître courant juillet.

TRAVAUX :

Monsieur TORRES indique que :

- L'appel d'offre pour l'aire de jeux est en préparation.
- Le rebouchage de la route CV03 a été effectué avec une mise en sens unique d'une partie pour des questions de sécurité.
- Il a été procédé au repérage des marquages au sol qui devraient être réalisés courant juillet.
- Une étude est en cours concernant la circulation rue de Gaulle, en sortie des nouvelles constructions réalisées par la SEM et en concertation avec leur architecte..

La séance est levée à 21h40

Fait à Bourron-Marlotte le 18 juin 2018

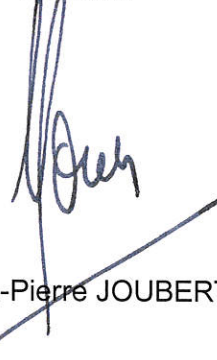
L'adjointe aux affaires scolaires



Nathalie DUWEZ



Le Maire



Jean-Pierre JOUBERT